

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Bonsoir,

C'est dans un contexte très particulier que je vous présente aujourd'hui le budget de la ville de La Prairie pour l'année 2022.

Je ne reviendrai pas sur les conséquences économiques très réelles de la pandémie qui s'éternise. On en a suffisamment entendu parler dans les médias.

Aujourd'hui, le devoir des conseillères et des conseillers qui ont le privilège d'avoir été élus, est de regarder en avant et de redoubler d'efforts pour que demain, vos taxes servent à vous donner les meilleurs services possibles.

Parce que nous sommes fiers d'habiter à La Prairie, et parce que nous tenons à conserver le cachet unique de La Prairie.

C'est pour ça que nous sommes venus habiter ici, et c'est ce que nous souhaitons préserver.

La capacité de payer des contribuables est un élément essentiel du budget.

Or ces temps-ci, cette capacité est mise à rude épreuve avec l'augmentation substantielle du coût du panier d'épicerie, du coût de l'essence et du prix des logements. Selon le Rapport annuel des prix alimentaires 2022, le panier d'épicerie pour une famille de quatre personnes coûtera près de 1000 dollars de plus qu'en 2021.

Les familles nouvellement établies à La Prairie nous le disent : elles craignent les effets d'une augmentation de la taxe foncière sur leur budget. Les aînés qui ne peuvent compter que sur des revenus plus ou moins fixes, ces mêmes personnes qui ont contribué à bâtir La Prairie, nous le disent : elles sont inquiètes.

La ville de La Prairie doit faire sa part. Dans ce contexte, j'annonce un gel du taux de taxes foncières résidentielles pour l'année 2022. Je me permets de vous rappeler que c'était un engagement électoral et je tiens à ce que cet engagement soit respecté.

Aussi, tout comme l'an dernier, nos citoyennes et nos citoyens pourront étaler leur compte de taxes en six versements égaux, sans intérêt, sur une période s'échelonnant de mars à octobre 2022.

Par ailleurs, je précise que le gel du taux de taxes foncières résidentielles se traduira par une hausse de 0.7% pour les commerces, soit bien en dessous du taux d'inflation qui se situe à 5.1% dans la grande région de Montréal. Je précise également que malgré cette hausse de 0.7%, la taxation non-résidentielle à La Prairie demeure l'une des moins élevée parmi des villes comparables sur la rive-sud.

En ce qui concerne le gel du taux de taxes foncières résidentielles, je vous rassure qu'il ne signifie pas que vos services vont diminuer. Au contraire, nous vous présentons aujourd'hui un budget équilibré de l'ordre de 46.4 M\$ et ce, malgré l'augmentation des quotes-parts qui nous soit imposée de la part de divers organismes paramunicipaux.

De façon globale, le budget 2022 est en hausse de 2.0 M\$ par rapport à 2021. Cette hausse s'explique principalement par le service de la dette, par la mise à niveau des salaires et, tel que mentionné, par les quotes-parts versées aux organismes paramunicipaux.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse technique. Les municipalités n'ont pas le droit de budgéter de déficit. C'est pourquoi elles ont tendance à surestimer leurs dépenses et sous-estimer leurs revenus. Et c'est pourquoi une municipalité comme La Prairie a accumulé des surplus au fil des années.

Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est d'utiliser une partie de ces surplus pour geler vos taxes.

En ce qui concerne la dette de la Ville, c'est une question importante. La dette aura un impact direct sur les générations futures.

Non seulement ce sont elles qui devront la rembourser, mais il serait irresponsable de fermer les yeux aujourd'hui sur les événements extrêmes, comme les vents violents dont nous avons été témoins il y a quelques jours ou les inondations et les feux de forêt dont on entend parler de plus en plus fréquemment partout à travers le monde, incluant près de chez nous.

Notre ville doit faire partie de la solution et poser des gestes concrets afin de lutter contre les changements climatiques.

Nous devons aussi tenir compte du fait que l'administration précédente nous a engagé dans de gros développements résidentiels qui auront un impact majeur sur nos infrastructures.

La mise à niveau de ces infrastructures pourrait nécessiter des investissements importants.

C'est dans ce contexte que nous adoptons un programme triennal transitoire. C'est-à-dire qu'avant d'engager des montants considérables dans des projets comme celui d'une deuxième glace à l'aréna, ou celui d'une nouvelle bibliothèque sur le site Rose & Laflamme, nous nous devons de prendre une pause et de réfléchir.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que les coûts de construction qui ont été estimés il y a un an ou deux explosent, dû au manque de maind'œuvre et au prix des matériaux.

Comme je l'ai déjà dit, nous devons aussi consulter les citoyennes et les citoyens, parce que c'est de nos taxes et de notre dette collective qu'il s'agit.

Il est donc préférable d'attendre quelques mois afin de nous permettre de mieux chiffrer nos priorités.

Quoiqu'il en soit, soyez assurés que la transition écologique, la protection de l'environnement et des milieux naturels, feront partie de nos priorités.

Pour le moment, les principaux éléments du plan triennal d'immobilisations sont donc orientés vers la réfection des rues, des équipements de loisirs et des parcs, ainsi que du remplacement de véhicules et d'équipements.

Pour plus de détails au sujet du budget 2022 et du plan triennal transitoire, je vous invite à consulter le site web de la Ville.

Je profite de l'occasion pour remercier les citoyennes et les citoyens de la confiance qu'ils ont manifestée lors des élections de novembre dernier envers le nouveau conseil municipal.

Pour finir, je tiens à remercier nos directeurs de services, particulièrement monsieur Frédéric Thifault aux Finances, monsieur Michael Lembo au Service du génie, monsieur Marc-André Corbeil aux Travaux publics, monsieur Frédéric Neault au Service de l'urbanisme, Madame Myriam Hébert aux ressources humaines, monsieur Marc-André Breton au Service sécurité incendie, madame Dominique Beaumont au Service des communications, madame Caroline Varin au Service des loisirs, Me Karine Patton au Service du greffe et des affaires juridiques et notre Directrice générale Madame Nathalie Leclaire.

Merci.